



SERVICE DES LOISIRS

POLITIQUE D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES AFFECTÉES D'UNE DÉFICIENCE

Dans le cadre des camps de jour offerts par la ville de Boisbriand, nous proposons, pour une cinquième année consécutive, un programme d'intégration pour les enfants affectés d'une déficience.

Les expériences passées et présentes nous ont amené à vous présenter la politique suivante pour préciser selon quelles modalités les services sont offerts.

- 1- L'enfant doit respecter l'âge d'éligibilité des programmes offerts;
- 2- L'enfant doit être inscrit et présent à une semaine complète d'activités;
- 3- L'enfant doit être propre (pas de couche ou culotte de sûreté);
- 4- L'enfant doit être capable de se déplacer afin de participer aux activités offertes;
- 5- L'activité choisie doit correspondre aux capacités de l'enfant;
- 6- Le parent de l'enfant ne doit pas avoir fait d'autres demandes de subvention dans le cadre du programme offert (Normes du Secrétariat au loisir et au sport).

De plus, lors des demandes avec accompagnateur privé fourni par le parent, les critères suivants doivent également être respectés :

- 1- L'accompagnateur doit être âgé d'au moins 17 ans (Normes de l'association des camps du Québec);
- 2- L'accompagnateur doit être présent à chaque instant lorsque l'enfant est présent. Service de garde inclus;
- 3- L'accompagnateur doit avoir un minimum d'expérience auprès de la clientèle;
- 4- L'accompagnateur doit respecter les règles des camps fréquentés;
- 5- L'enfant doit être éligible selon la «politique d'accessibilité au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes affectées d'une déficience».

De manière plus générale, la clientèle doit comprendre que les mesures d'intégration des enfants handicapés sont le fruit d'une réflexion sur l'obligation d'accommodement à laquelle la ville a acceptée de souscrire. Cependant, celle-ci trouve sa limite lorsqu'elle constitue une contrainte excessive pour l'ensemble des participants et du personnel des camps de la ville.

Préparé le 25 mars 2003